



Lundi 15 janvier 2018

Objet : 

Chers Adhérent(e)s,

L'association Saint-Jacques Activités vous propose de faire bénéficier à vos salariés de tous les avantages de la carte intercea (billet de concert, piscine, cinéma, spectacles, vacances, loisirs ...).

Pour en bénéficier il faut :

- Etre adhérent de l'association à jour de ses cotisations
- Ne pas avoir de comité d'entreprise

L'association vous offre la cotisation annuelle.

Reste à votre charge :

- Coût de la carte = 8 euros par salarié
- Coût de la carte pour le(la) conjoint(e) = 2 euros

Chaque société garde la liberté d'offrir toute ou partie de la carte à ses salariés

Pour bénéficier de cet avantage, merci de nous retourner :

- le bulletin d'adhésion au plus tard le lundi 22 janvier 2018
- le tableau excel renseigné
- votre règlement par virement bancaire ou par chèque

Un justificatif de paiement sera fourni par l'Association

Très bonne Année 2018

Marie José Davanzo

Présidente





Bulletin d'adhésion 2018 à INTER CEA

(à retourner* au plus tard le lundi 22 janvier 2018)

Société :
Nom, prénom du contact.....
Adresse.....
CP, Ville.....
Activité.....
Téléphone.....
Mail.....

Je, soussigné(e)
agissant en qualité de
certifie que ma société
ne dispose pas de CE
et demande à bénéficier des avantages de la carte InterCEA, pour l'année 2018

Date, lieu Cachet et signature

Nombre de cartes commandées

- cartes salariés * 8 euros =
- cartes conjoint(e) * 2 euros =
- Total = euros

Pièce à joindre * :

- Tableau Excel renseigné
 - Règlement
 - par chèque à l'ordre de l'Association St Jacques Activités
- ou
- par virement bancaire (merci d'identifier votre virement par Intercea-Nom de votre société)

*par mail à saintjacquesactivites.intercea@gmail.com

par courrier à Marie-Josée DAVANZO, BSSI Conseils, 8 rue Albert Einstein, 54320
MAXEVILLE

